

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
 Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
 TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB
 Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter: ANTOINE DEPIERREUX, Electricité

• Nos coordonnées
 Rapport N°: GEM/15/60899038/00/FR/000

Réf. contrat: 2203169/1000

• Vos coordonnées
 Réf: CONTRAT ONE SHOT

• Données d'intervention
 Lieu: Habitation
 Rue Cache de Lannoy, 1
 7750 Mont-de-l'Enclus
 Date: 24/06/2020
 Effectuée par: MOERMAN DAVID / MPI

Eden Roc
 Place Franklin Roosevelt, 40
 9600 Renaix
 Belgique

RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Tout le bâtiment.

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques.

NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS
- IV. REMARQUES
- V. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Nous restons à votre disposition pour un nouvel examen, après que les travaux nécessaires pour mettre l'installation en conformité auront été exécutés.

Ing. J. WINDEY
 Directeur Général

Date de l'impression : 10/08/2020

Nombre de pages : 4

Annexe(s) : /

Distribution : or. 1
 cc. /



I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1. Généralités

Article(s) de référence

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

Lieu(x)/transfo / Source

Compt. N° 419751,37

Index jour : 43554

Index nuit : 21338

Fusible 100A

Tension(s) de service :

Tension de service : 3x 230V

Lieu(x)

Garage

2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni ; voir rubrique 'Infractions'.

3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : sur place.

Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.

Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : Dérogation Partie 8.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.

II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Une boucle de terre

Plusieurs piquets

Mesure déconnectée

4,4Ω Chaufferie

70Ω TGBT

Emplacement du sectionneur de terre : Chaufferie + TGBT

2. Mesures d'isolement

Toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs suffisantes à l'exception des infractions mentionnées.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Néant

III. INFRACTIONS

- F1 Nous fournir la liste des influences externes.
- 1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).
- 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- 1504 Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité (L1: 9.1.2.).
- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.). (TD6,TD7,TD12). (TD10 et TD15)
- 1502 Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (L1: 9.1.2.). (TD6, TD7, TD12).(TD 10 et TD15)
- 1091 Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. (PC TGBT)
- 1409 Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe I (ex.: XFVB; VFVB; EXAVB; EVAVB) (L1: 4.2.3.1.;4.2.4.3.; L3: 4.2.3.1.).
- 1611 La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée (L1: 3.1.3.; 9.1.1.; L3: 3.1.3.; 9.1.1.).
- 1712 Prévoir une protection de surcharge au secondaire du transformateur (L1: 4.4.1.1.; 4.4.4.1.; L3: 4.4.1.1.; 4.4.5.1.). (TD11) + (TD circuit C)
- 1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).
- 1605 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).
- 1301 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.).
- 1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).
- 1218 Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).
- 1219 Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) au réseau de terre par un conducteur PE (L1: 2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 2.4.3; 5.4.3.6.).
- 1203 La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (L1: 4.2.4.3.). (TGBT)
- F2 **TD 8 Bis** : La porte doit être refixée.
Le tableau du haut doit être accessible.
- F3 **TD 9** : Protéger le transfo contre les surcharges.
- F4 **TD 5** : Revoir les connexions dans les bornes des disjoncteurs.
- F5 **TGBT** : Mise à la terre des plaques métallique des transfo coffret TGBT.
- F6 Les tableaux électriques doivent être fermés à clé.
- F7 **TD 4** : Revoir la section de pontage entre les disjoncteurs (4mm²).
- F8 Eliminer les prises dans le volume I de la piscine à l'extérieur.
- 1822 Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.). (Local TD14).
- 1906 Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.). (Bureau, chambre, à côté du TD8).
- F9 **TD14** : Nous fournir l'origine de l'alimentation.
Remplacer le diff 40A Δ30mA pour un 100A Δ
- F10 Eliminer les prises de courant dans les installations balnéothérapie.
- F11 L'éclairage dans le volume 2 de la SdB doit être IPX4.
- F12 Remplacer la prise de courant grillée dans le local piscine intérieur.



IV. REMARQUES

Néant

V. TABLEAUX

Néant